

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018

2018-12-260 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 7 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Bruno LAVIDALIE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Gabi HOPER, Kléber AUDINET, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Pierre MALVILLE, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Monique MEYNARD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Georges DELABROY, Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard HENRY pouvoir à Bernard GUILHEM, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Loïc MAGNAN pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Armand REIS-FILIPPE pouvoir à Jack ALLAIS, Christian ROBIN pouvoir à Anne-Marie ROUX, Denis SIRDEY pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

ENFANCE, PETITE ENFANCE
FIXATION DES TARIFS DES SÉJOURS DE VACANCES D'HIVER 2019

Sur proposition de Madame Anne-Marie ROUX, Vice-présidente en charge de la petite enfance et de l'enfance,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la délibération n° 2017-015-015 en date du 31 janvier 2017 portant délégation de certaines attributions du Conseil communautaire au bureau,
 Vu l'avis du Bureau communautaire du 3 décembre 2018,
 Vu l'avis de la Commission Petite Enfance et Enfance du 4 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,
 Et à **l'unanimité (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)**,

Le Conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à fixer les tarifs selon les grilles suivantes :

- Pour le séjour des 40 enfants âgés de 8 à 11 ans en Haute-Garonne du 18 au 23 février 2019 (6 jours) :

| Habitant Cali | | | | | | Habitant Hors Cali |
|---------------|----------------|-----------------|------------------|------------------|-------------|--------------------|
| T1 : < 600 | T2 : 601 à 850 | T3 : 851 à 1100 | T4 : 1101 à 1250 | T5 : 1251 à 1500 | T6 : > 1500 | 600,00 € |
| 280,00 € | 290,00 € | 300,00 € | 310,00 € | 320,00 € | 330,00 € | |

- Pour le séjour des 40 enfants âgés de 11 à 14 ans en Haute-Garonne du 25 février au 2 mars 2019 (6 jours) :

| Habitant Cali | | | | | | Habitant Hors Cali |
|---------------|----------------|-----------------|------------------|------------------|-------------|--------------------|
| T1 : < 600 | T2 : 601 à 850 | T3 : 851 à 1100 | T4 : 1101 à 1250 | T5 : 1251 à 1500 | T6 : > 1500 | 600,00 € |
| 280,00 € | 290,00 € | 300,00 € | 310,00 € | 320,00 € | 330,00 € | |

Une réduction de 10% est accordée pour le deuxième enfant inscrit et 20% pour le troisième enfant inscrit d'une même famille sur les deux séjours.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
 Fait à Libourne 26 décembre 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais

